

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/03/2009

Réception par le Prefet : 23/03/2009

Publication : 27/03/2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-4-10-3

Séance du vendredi 20 mars 2009

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### **Cotisations 2009 du Conseil Général du Haut-Rhin au Club d'Affaires Franco-Allemand du Rhin Supérieur et à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le versement des cotisations 2009 du Conseil Général du Haut-Rhin au Club d'Affaires Franco-Allemand du Rhin Supérieur-Oberrhein d'un montant de 300 € et à la Mission Opérationnelle Transfrontalière d'un montant de 6000 €,
- précise que ces deux dépenses seront prélevées sur le budget départemental 2009 sur le programme F612, chapitre 011, fonction 048, nature 6281, opération 2009-F612-9999.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions